

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 8 juillet 2024 à 19 h à la salle du conseil située au 520, rue principale Est à Rivière-à-Claude.

Sont absents :        Monsieur Martin Barrette, conseiller au siège no.5  
                                 Monsieur Jean-Marie Therrien, conseiller au siège no.6

Période de recueillement

Compte tenu que cinq membres sur sept du conseil était à l'extérieur de la municipalité le mardi 2 juillet dernier, la séance a été déplacée au lundi 8 juillet avec l'accord de tout le conseil.

Les membres présents forment le quorum.

2024-07-098

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

## Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

2024-07-099

Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance. Il est adopté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

## Rapport d'activités du maire

## Présentation des comptes

2024-07-100

Que la liste des comptes de la Municipalité couvrant les chèques # 3522 à # 3564 pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2024 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance. Il est adopté à l'unanimité des membres présents d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 47 078.48 \$

2024-07-101

Dominique Auclair

**AVIS DE MOTION – Projet de politique (2024-07-102) de prévention en matière de harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail**

2024-07-102

Allen Tremblay

### **RÉSOLUTION – Émission d'une carte de crédit**

2024-07-103

ATTENDU QUE plusieurs dépenses courantes et particulières sont effectuées par transaction internet ou nécessite une carte de crédit pour le paiement ;

## Correspondance

## Affaires nouvelles

**A) Parc Pierre-Drapeau**

Il est décidé que le bâtiment faisant auparavant office de toilette public soit retiré des lieux. Selon l'état de l'infrastructure, il sera offert au plus offrant ou démantelé.

### Période de questions

## Clôture de l'assemblée

2024-07-104

**Je, Réjean Normand, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal »**

Réjean Normand, maire

Nataly Morin Ferland, d.g & g-t